

# «Touche pas à mon poste» : Cyril Hanouna écope d'une nouvelle amende de 300.000 euros

Par [Caroline Sallé](#)

Publié il y a 3 heures ,

Mis à jour il y a 3 heures

[Copier le lien](#)



## L'Arcom a sanctionné une séquence dans laquelle l'animateur invitait Anne Hidalgo, la maire de Paris, à «fermer sa gueule» .

Cyril Hanouna, roi des audiences et toujours recordman des amendes. L'animateur vient de se voir infliger une nouvelle sanction financière de la part de l'Arcom. Plus précisément, c'est son diffuseur, C8 qui devra payer la contravention, fixée à 300.000 euros.

Cette décision fait suite à la diffusion d'une séquence de «Touche pas à mon poste », le 5 octobre dernier, dans laquelle Cyril Hanouna s'en était pris à la maire de Paris, Anne Hidalgo. Cette dernière, qui ne participait pas à l'émission, a fait l'objet d'attaques nominatives de la part du présentateur, estime l'Arcom. Cyril Hanouna l'avait en effet invitée à « *fermer sa gueule* » et à « *chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries* ». Le régulateur rappelle qu'Hanouna avait également mis la maire de Paris au nombre d'une « *bande d'abrutis* », s'exclamant « *nous fais pas chier* » et réitérant à plusieurs reprises l'expression « *ferme ta gueule* ».

«L'Autorité a considéré que ces propos étaient de nature à porter atteinte aux droits de la maire de Paris au respect de son honneur et de sa réputation», indique le gendarme de l'audiovisuel. Il estime également que cette séquence traduit «*une méconnaissance par l'éditeur de son obligation de maîtrise de son antenne*».

L'Arcom, «*au regard, d'une part, de la nature, de l'ampleur et de la gravité de ces manquements et, d'autre part, des précédentes sanctions prononcées pour des violations antérieures des mêmes obligations*», a donc «*prononcé une sanction de 300 000 euros à l'encontre de la société C8*».

Cette nouvelle sanction du régulateur des médias à l'encontre de C8 intervient quatre mois après une amende record de 3,5 millions d'euros à cause des injures lancées par Cyril Hanouna au déprouté LFI Louis Boyard dans TPMP. Soit 10 % du montant annuel déboursé par Canal+ pour son contrat avec la société de production de l'animateur...

## La rédaction vous conseille

→ **Cyril Hanouna, roi des audiences et ennemi public numéro un du PAF**

## Sujets

[Cyril Hanouna](#)

[Anne Hidalgo](#)

[C8](#)

[TPMP](#)

## À lire aussi

**Les plateformes de SVOD en pleine recomposition 🇫🇷**

---

**La chaîne d'info LCI fait jeu égal avec CNews 🇫🇷**

